

LIAISON ECOLE COLLEGE

Texte réglementaire :

- Circulaire n° 2011-126 du 26-8-2011 ;
- https://cache.media.eduscol.education.fr/file/banque_socle/02/5/Fiches_reperes_ConseilEcoleCollege_juin_2014_333025.pdf

« Passer de l'école au collège est pour l'élève un changement important dans sa scolarité, qui demande à être accompagné et construit dans la durée [...].

Le conseil école-collège doit veiller à orienter en priorité sa réflexion sur des axes de travail permettant de faciliter la réussite de tous, d'anticiper et prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les élèves dans leurs apprentissages [...].

Dans la mesure où l'objet du conseil école-collège s'inscrit dans une temporalité qui va bien au-delà de l'année scolaire, il est opportun d'avoir une perspective à plusieurs années. » in circulaire n°2011-126

Objectifs :

Les conseils école-collège visent à :

- préciser la progression des exigences méthodologiques ;
- assurer la continuité pédagogique entre les deux degrés ;
- harmoniser les pratiques d'évaluation ;
- renforcer l'accueil et personnaliser l'accompagnement afin d'aider les élèves à s'adapter au changement.

Définition de priorités communes :

Il s'agit de décider d'une politique d'accompagnement pédagogique cohérente inter-degré:

- **en instaurant des projets communs** -en fonction des spécificités locales de chaque secteur et des priorités dégagées- qui portent sur des thématiques pédagogiques partagées, disciplinaires ou interdisciplinaires, ponctuels ou inscrits dans la durée.
Ces projets peuvent concerner :
 - le travail sur les pratiques (questionner les difficultés des élèves et réfléchir aux gestes professionnels ou aux pratiques interdisciplinaires favorisant la réussite des élèves comme l'enseignement explicite, la place de l'oral pour apprendre, la littératie etc.)
 - la mise en place d'actions impliquant plus directement les élèves : des projets scientifiques, des projets d'écriture longue, de lecture, des défis en langues vivantes, en mathématiques etc.
- **en concevant des repères explicites et concertés** sur l'ensemble du cycle 3.
La mise au point d'un vocabulaire concerté des disciplines est un levier important pour assurer la meilleure continuité pédagogique et se donner un premier cadre d'échanges. Se poser la question d'un vocabulaire grammatical, mathématique et scientifique concerté, de progressions élaborées collégalement, s'interroger sur les pratiques d'écrit en français sont autant de façons d'impulser une réflexion en équipe inter-degrés ;
- en s'interrogeant sur **le travail personnel de l'élève**, la question de la « **posture d'élève** » par rapport aux apprentissages et au professeur et sur les ruptures possibles qui peuvent se produire suite au passage de l'école au collège; autant des questions majeures qui peuvent être examinées dans le cadre du conseil école-collège pour sécuriser le parcours de l'élève.
- en veillant à **l'articulation et à la complémentarité des dispositifs accompagnant les élèves les plus fragiles**: les activités pédagogiques complémentaires, les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires avant l'entrée au collège, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE passerelle) l'accompagnement éducatif et les deux heures d'accompagnement personnalisé en sixième pour tous les élèves.